



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service biodiversité, eau et forêt  
Unité gouvernance et police de l'eau

**AVIS n°2023-04 du 15 OCTOBRE 2023 - FERMETURE DE LA SAISON 2023**

### **AVIS A LA BATELLERIE SUR LA RIVIÈRE LE LOT**

- VU** le code des transports notamment les articles L. 4241-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 6 mai 2015 portant règlement particulier de la police de la navigation sur la rivière domaniale LE LOT, section Port d'Agrès – Bouillac, dans le département de l'Aveyron ;
- VU** l'arrêté N°12-2022-10-24-00024 du 24 octobre 2022 portant délégation de signature à M. Joël FRAYSSE, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron ;

**LE PRÉFET DE L'AVEYRON**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

#### **Chargé de la police de la navigation**

Les usagers de la rivière Lot sont informés que la navigation sur la portion comprise entre Bouillac et Port d'Agrès est fermée à compter du **15 octobre 2023**. Le franchissement des écluses est interdit à compter de ce jour.

Seule reste autorisée la navigation au sein même des biefs directement accessibles.

Le présent avis sera affiché sur les points de mises à l'eau des tronçons concernés de la rivière Lot et dans les mairies riveraines.

Pour le préfet de l'Aveyron et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires de l'Aveyron

  
Joël FRAYSSE

